

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Décision du 15 décembre 2004 portant création du Comité national de suivi et d'évaluation de la première consultation du public au titre de la directive-cadre sur l'eau

NOR : DEVO0430458S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre de l'écologie et du développement durable,

Vu la lettre en date du 3 septembre 2004 du ministre de l'écologie et du développement durable adressée au président de la Commission nationale du débat public ;

Vu les communiqués des décisions prises par la Commission nationale du débat public lors de ses séances du 6 octobre 2004 et du 1^{er} décembre 2004 ;

Sur proposition des présidents des comités de bassin ;

Sur proposition du chef du service de l'inspection générale de l'environnement ;

Sur proposition du directeur de l'eau,

Décide :

Article 1^{er}

Il est créé un Comité national de suivi et d'évaluation de la première consultation du public au titre de la directive-cadre sur l'eau, composé d'acteurs représentatifs de la Commission nationale du débat public et des comités de bassin. Le comité est informé de l'organisation générale de la consultation, des actions de sensibilisation et d'information du public, et des procédures de suivi et d'évaluation de la consultation. Il est consulté sur ces divers points et sur le bilan de la consultation. Au vu de ce bilan, il formule des recommandations pour la réalisation de la seconde consultation du public sur les projets de mise à jour des schémas directeurs et d'aménagement des eaux.

Article 2

Ce comité est composé de :

Au titre de la Commission nationale du débat public : Mme Mader-Saussaye, M. Guillerme, M. Mathieu.

Au titre des comités de bassin :

M. Miqueu, M. Maroteix, M. Comby, comité de bassin Adour-Garonne ;

M. Alpern, M. Lemay, comité de bassin Artois-Picardie ;

M. Orlandi, M. Giordani, comité de bassin Corse ;

M. Regnault, M. Detanger, M. Rousseau, comité de bassin Loire-Bretagne ;

M. Dietmann, Mme Paties, comité de bassin Rhin-Meuse ;

M. Roussel, M. Abbey, M. Roustan, comité de bassin Rhône-Méditerranée ;

M. Marcovitch, M. Deslandes, M. Yon, comité de bassin Seine-Normandie ;

Mme et MM. les présidents des comités de bassin d'outre-mer ou leur représentant.

Article 3

M. Payen, inspecteur général de l'environnement, est nommé président du Comité national de suivi et d'évaluation de la première consultation au titre de la directive-cadre sur l'eau.

Article 4

Le secrétariat du comité national de pilotage est assuré par la direction de l'eau.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie et du développement durable.

Fait à Paris, le 15 décembre 2004.

Serge Lepeltier